



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_19-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

N° 20230706-19

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Mohammed OULABBI à Philippe CAYRE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Pépita RODRIGUEZ à Jean-Pierre DUBOST
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Francis ROUX à Éric BOUCOURT
Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE
Caroline GUELON à Pierre ROZE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Michel LAVEST, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, André DEBOST.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Patrice BION

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION TRAME VIEUX BOIS
AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

35

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

11

Total votants :

48

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_19-DE

Reçu le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), en concertation avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF), a élaboré un plan de gestion des espaces autour du lac d'Aubusson pour la période 2021/2030 afin de mener des actions en faveur de la biodiversité ;

Considérant que l'une des actions ciblées lors de l'élaboration de ce plan de gestion prévoit d'établir une convention entre TDM et le PNRLF sur les éléments de la trame de vieux bois en vue d'inscrire et de maintenir des parcelles en libre évolution pour une durée de 10 ans ;

Considérant que TDM et le PNRLF souhaitent coopérer durablement afin d'améliorer les processus fonctionnels des écosystèmes forestiers comme la régénération, la croissance et la productivité, la résistance et la résilience des peuplements face aux perturbations ;

Considérant qu'à l'issue d'un repérage réalisé en 2022, la zone envisagée pour mettre en place cet îlot de sénescence se situe dans le Bois de Regros, sur les parcelles AD 276, AD 278, AD 280, AD 281 et AD 284 ;

Considérant que les arbres présentant un risque avéré pour la sécurité des biens et des personnes pourront faire ponctuellement l'objet d'interventions voire de coupes et que des récoltes de bois peuvent également être réalisées normalement, tout en intégrant des choix de sylviculture visant à renforcer et optimiser la fonctionnalité globale de l'écosystème forestier ;

Le rapporteur expose :

Cette convention engage la Communauté de communes à :

- Ne pas réaliser de récolte ni de travaux sur les éléments de trame de vieux bois désignés sur les parcelles listées ;
- Communiquer à son gestionnaire (le cas échéant) et à tout intervenant forestier l'emplacement de ces éléments pour permettre leur maintien dans le temps ;
- Autoriser l'accès aux parcelles concernées par le PNRLF pour un suivi de la trame de vieux bois ;
- Informer le PNRLF de tout projet de vente des terrains concernés.

Le PNRLF s'engage quant à lui à :

- Intégrer le propriétaire au réseau de propriétaires volontaires ;
- Demander l'accès au propriétaire avant de se rendre sur ses parcelles pour tout éventuel suivi ou visite en lien avec le Projet « Trame de vieux bois en Livradois-Forez » ;
- Tenir régulièrement informé le propriétaire de l'avancée du projet ;
- Se tenir à disposition du propriétaire pour toute question ou besoin d'information concernant la gestion ou les enjeux des éléments de trame de vieux bois mis en place.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Parc Naturel Régional Livradois Forez concernant le projet d'îlot de sénescence sur les parcelles ciblées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_19-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

TOTAL VOTANTS : 48	Conseillers présents : 37	Représentés : 11	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 48	Pour : 48	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Thomas BARNERIAS

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_19-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023